

Inscriptions activités - Année scolaire 2024-2025

Inscrivez vos enfants aux activités de l'année scolaire 2024-2025.

Lors de précédentes phases d'inscriptions aux activités mises en place par la Maison de la Famille, le portail familles a subi plusieurs incidents techniques. Les dysfonctionnements sont liés à la fois à des attaques extérieures de notre système informatique, mais aussi à un nombre important de connexions simultanées. Notre service informatique et l'éditeur, qui gèrent ce système, ont développé des solutions afin que la prochaine campagne d'inscription pour les activités de l'année scolaire 2024-2025 puisse se dérouler au mieux. La taille des serveurs va ainsi être augmentée.

Le calendrier des inscriptions

Pour limiter les temps de connexion et ainsi fluidifier vos démarches, nous adaptons le calendrier pour les inscriptions aux activités de la façon suivante :

- › Pour les vacances d'avril, les inscriptions débutent à partir du 10 mars 2025 pour les résidents guérandais.

Pour faciliter vos réservations, l'interface sera simplifiée. Désormais vous pourrez choisir directement une des formules suivantes :

- › Journée avec repas
- › Matin (sans le repas)
- › Matin + repas
- › Après-midi (sans le repas)
- › Repas + après-midi

Attention : vous ne pourrez cocher qu'une seule case par journée et par enfant

Quelques conseils pour faciliter vos démarches et limiter les temps de connexion

- › Préparez et mettez à jour votre dossier unique avant le 1^{er} juillet. Vous gagnerez du temps, et certains éléments sont bloquants pour pouvoir réserver (attestation de responsabilité civile en cours de validité, photocopie des vaccins).
- › Préparer en amont votre calendrier, avant de vous connecter.
- › Pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire : privilégiez les réservations au fil de l'année selon vos besoins, les places ne sont pas limitées.
- › Ne réservez que les dates qui vous sont nécessaires.
- › En cas de changement, pensez à annuler au plus vite. Vous éviterez ainsi d'éventuelles facturations, et en libérant des places vous permettrez à d'autres enfants de bénéficier de nos activités.
- › Si votre enfant est placé en liste d'attente, et que la place ne lui est plus nécessaire, pensez aussi à annuler la réservation.



Concernant l'accueil de loisirs, nous constatons un fort engouement dès le premier jour des réservations, mais aussi de nombreuses annulations dans les jours et semaines qui suivent. Ce phénomène de « sur réservation », génère des listes d'attentes qui se résorbent très majoritairement. Merci de bien vouloir adapter les réservations à vos besoins afin de ne pas bloquer inutilement des places.

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

✓ Valider



Ville de

Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h